MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton, de l'entrée en vigueur du *Règlement n° 477-2020-A modifiant le Règlement de lotissement n° 477* adopté lors de l'assemblée ordinaire du 5 octobre 2020.

Ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi le 18 novembre 2020, date de la délivrance du certificat de conformité à son égard par la MRC du Val-Saint-François.

DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
CE 16 DÉCEMBRE 2020

Liane Boisvert
Directrice générale et secrétaire-trésorière